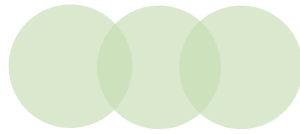




Guide des achats responsables

Intégrer le développement durable dans la politique achat





PRÉFACE

Monaco, juillet 2013

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement engage une politique déterminée en faveur d'un développement durable du territoire monégasque.

Il s'agit de protéger la biodiversité, de préserver les ressources, d'encourager la mise en œuvre d'un plan énergie climat, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diversifier les sources d'énergie.

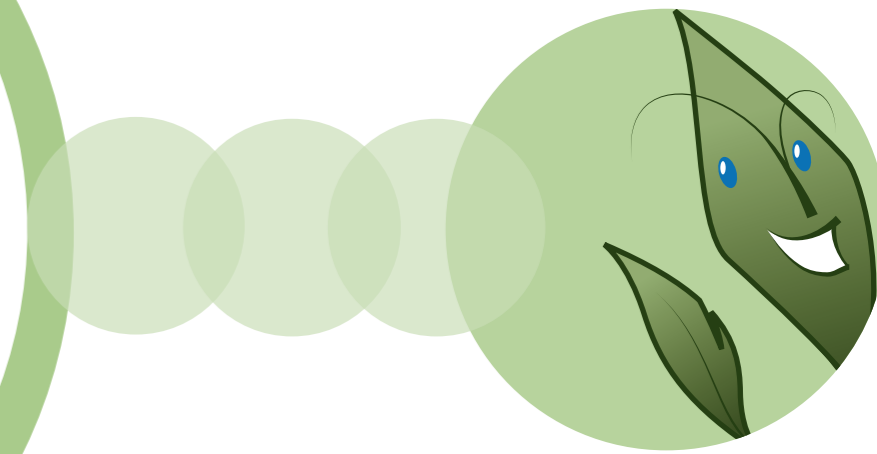
Les actions de l'Etat portent également sur la mobilité, la gestion des déchets, la surveillance des milieux et la lutte contre les pollutions.

Ce guide des achats s'inscrit pleinement dans la démarche écoresponsable de l'Administration, qui a un devoir d'exemplarité et se doit d'être précurseur, encourageant l'initiative sur ces thématiques environnementales.

Je félicite toutes celles et tous ceux qui ont réalisé ce document. Ces fiches permettront aux différents intervenants des filières achats d'intégrer les valeurs attachées au produit dans leur dimension environnementale, sociale, sociétale et économique.

Encourager le covoiturage, utiliser des bois certifiés, réduire l'utilisation de consommables, favoriser l'achat de biens et de services locaux sont autant de gestes qui participent de cette démarche vertueuse. Il est important que chacune et chacun se l'approprie, la fasse vivre.

Marie-Pierre Gramaglia
Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme



Afin de promouvoir les achats durables, l'Administration s'engage à entrer dans une démarche progressive d'amélioration de la performance environnementale, économique et sociale aux différents stades de l'achat, à chaque fois que les circonstances le permettent.

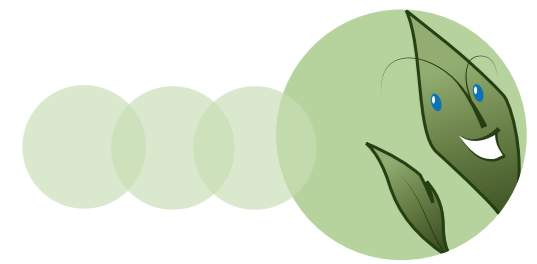
SOMMAIRE

I- Qu'entend-on par achats responsables ?.....page 5

II- Qu'est-ce qu'un éco-produit ?.....page 7

III- Fiches pratiques

Fiche 1	Réduire le nombre de commandes : une initiative responsablepage 11
Fiche 2	Le matériel informatique (ordinateurs, copieurs, consommables)page 13
Fiche 3	Les véhicules électriques et hybrides.....page 15
Fiche 4	Le nettoyage et l'entretien des bureauxpage 17
Fiche 5	Le mobilier de bureaupage 19
Fiche 6	L'alimentationpage 21
Fiche 7	Le boispage 23
Fiche 8	Les fournitures de bureaupage 25
Fiche 9	L'impression professionnellepage 27
Fiche 10	Le papier de bureaupage 29



I- QU'ENTEND-ON PAR ACHATS RESPONSABLES ?

Les achats responsables intègrent les différents aspects du développement durable, tout au long du cycle de vie des produits ou services achetés, à savoir :

- **la dimension environnementale** avec la prise en compte de l'impact sur l'environnement, comme par exemple :
 - l'utilisation de substances non toxiques et de matériaux renouvelables lors de la phase de conception du produit ;
 - la consommation d'énergie, d'eau et de consommables durant l'utilisation ;
 - la réutilisation, le recyclage et l'élimination du produit en fin de vie.
- **la dimension sociale et sociétale** avec la prise en compte des aspects sociaux, en particulier le respect des droits de l'homme au travail, le recours à des entreprises ou associations à caractère social...
- **la dimension économique** avec la prise en compte de l'impact économique des décisions d'achats, son environnement et ses fournisseurs dans une logique de coût global.

LES AVANTAGES D'UNE DÉMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES

- ETRE EXEMPLAIRE

Mettre en place une politique d'achats responsables traduit concrètement l'engagement d'une Administration en faveur du développement durable et peut inciter d'autres entreprises à faire de même, notamment les fournisseurs.

- PRÉVENIR LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

L'utilisation de produits d'entretien sans substances toxiques, l'introduction de produits alimentaires biologiques dans les cantines et le recours à du mobilier ergonomique et éco-conçu, permettent de prévenir les impacts sur l'environnement et la santé.

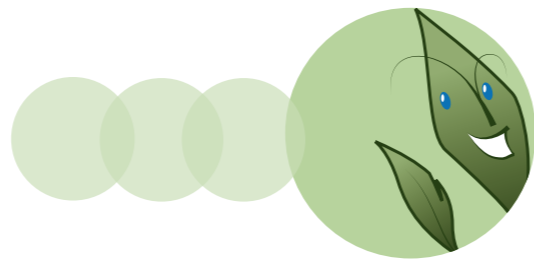
- RÉDUIRE LES COÛTS

Les produits éco-conçus sont généralement peu consommateurs d'énergie, d'eau et peuvent réduire de façon significative, à l'usage, les factures et les coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, pour les produits éco-conçus, les frais de gestion des déchets sont moindres car leur élimination ou seconde vie est anticipée dès la conception.

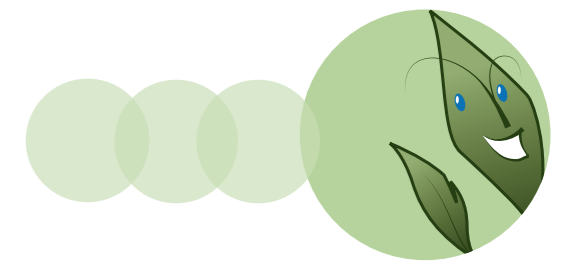
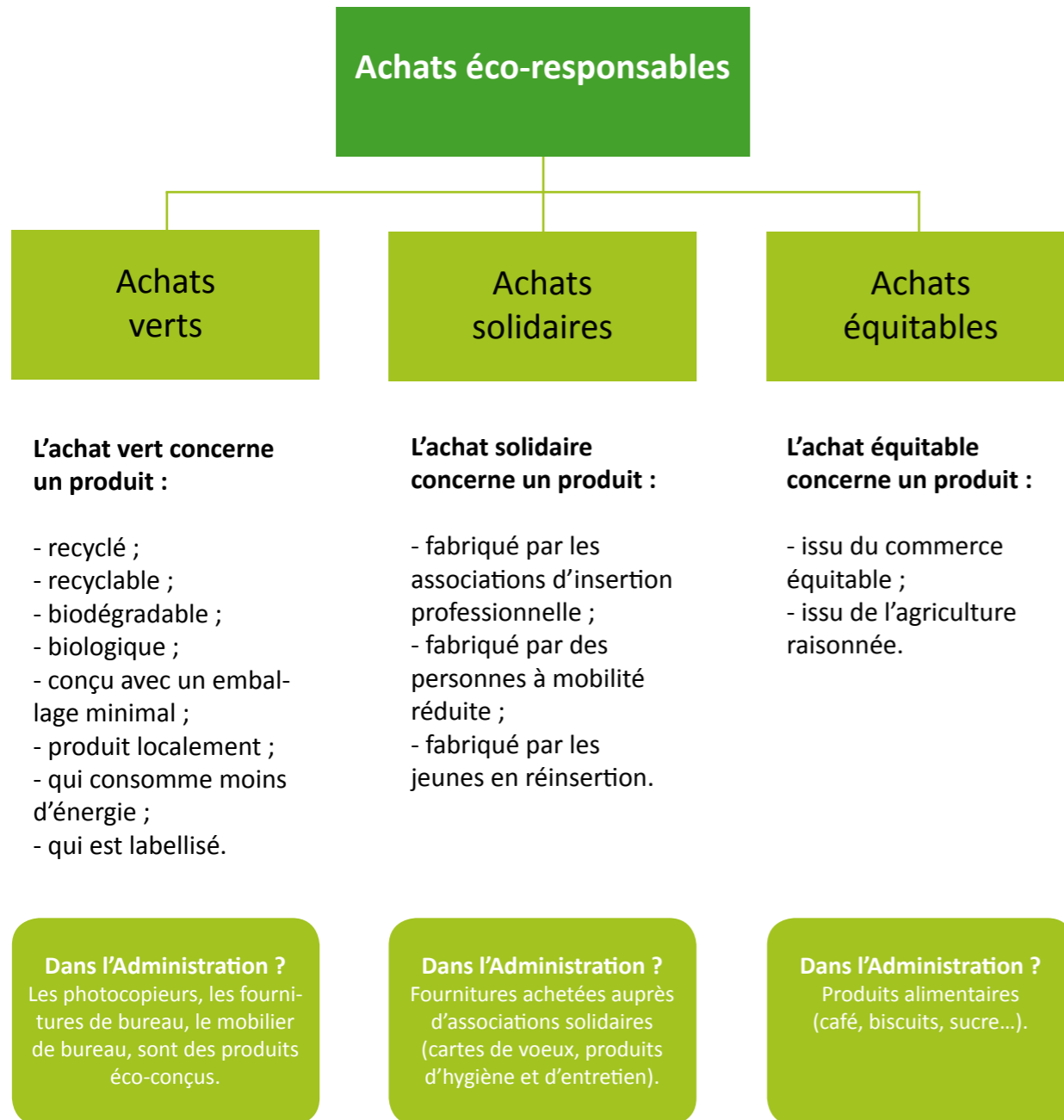
- SOUTENIR LES ENTREPRISES LOCALES

Une démarche d'achats responsables est aussi liée à la provenance des produits et services. Soutenir l'achat de biens et de services «locaux» permet de réduire l'impact environnemental, créer du lien social et favoriser l'économie locale (les 3 piliers du développement durable).



EN RÉSUMÉ...

Les achats responsables regroupent trois catégories d'achats :



II- QU'EST-CE-QU'UN ÉCO-PRODUIT ?

Par rapport à un produit standard, un éco-produit est un produit qui, à service rendu identique ou à performances égales, a le plus faible **impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.**

L'ÉCO-LABEL EUROPÉEN : LA GARANTIE D'UN PRODUIT ÉCO-CONÇU

Créé en 1992, l'Eco-label européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. C'est une marque volontaire de certification de produits et services.

Les entreprises qui souhaitent l'obtenir peuvent en faire la demande. Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une «*approche globale*» qui «*prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage*». La qualité et l'usage sont également pris en compte.

L'Eco-label européen s'applique aux produits et services destinés aux consommateurs ou aux utilisateurs professionnels. Il peut être apposé sur les produits et services qui satisfont aux critères figurant dans les référentiels de certification applicables à chaque catégorie.

Il existe aujourd'hui 49 catégories de produits ou services susceptibles d'être écolabellisés.

Voir la liste sur :

<http://www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categories-de-produits-ou-services-certifies>

LE PRODUIT 100% ÉCOLOGIQUE N'EXISTE PAS

Le produit écologique idéal est celui que l'on peut fabriquer avec des ressources renouvelables, localement (sans transport), sans énergie grise (énergie carbonée nécessaire à sa fabrication), sans pollution de l'air, de l'eau ou du sol, dont l'utilisation quotidienne ne nuit pas à l'environnement et la santé, ne nécessite pas d'énergie et dont la fin de vie serait totalement respectueuse de l'environnement (biodégradabilité complète, seconde vie...).

Rappelons que tout produit a un impact sur l'environnement :

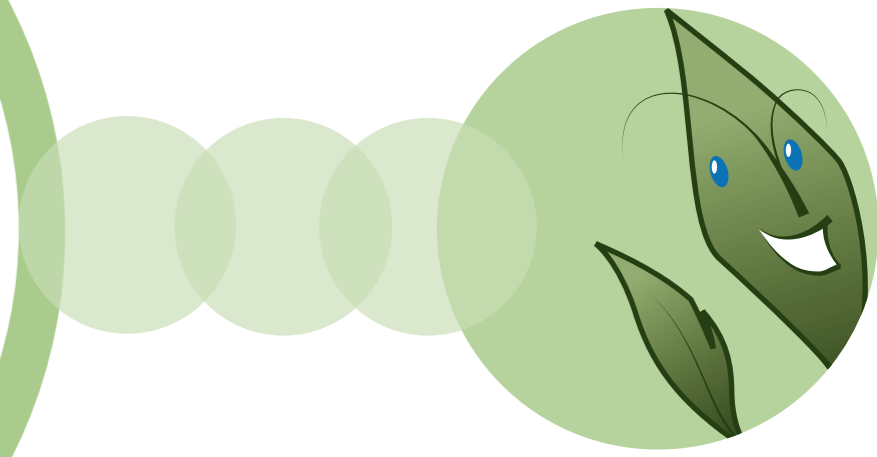
- il a besoin de matière et d'énergie pour être fabriqué ;
- il doit être emballé et transporté ;
- il deviendra un jour un déchet.

En réalité, le produit 100% écologique n'existe malheureusement pas. Nous sommes obligés de faire des compromis en essayant de minimiser les impacts sur l'environnement sur la totalité du cycle de vie ; on parle alors **d'éco-conception**.

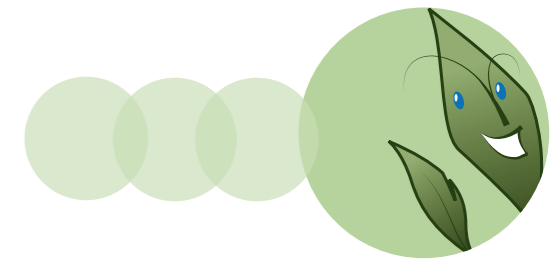
L'ÉCO-CONCEPTION, UNE SOLUTION

L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la phase de conception des produits, qu'il s'agisse de biens ou de services. Cette intégration repose sur une **approche globale et multicritère** de l'environnement et est fondée sur la prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie des produits.

Depuis la production des matériaux qui le constituent jusqu'à sa fin de vie, un produit traverse de nombreuses étapes. Toutes ces étapes méritent d'être considérées lors de la phase de conception, qu'elles soient situées très en amont, comme l'extraction des matières premières, ou très en aval, comme l'incinération ou la mise en décharge.



III- FICHES PRATIQUES



RÉDUIRE LE NOMBRE DE COMMANDES : UNE INITIATIVE RESPONSABLE

Les acheteurs ont un rôle essentiel à jouer dans le déploiement de la démarche de développement durable d'une administration pour deux raisons : ils sont l'interface privilégiée des fournisseurs et leurs décisions d'achat ont un impact direct sur la prise en compte, par les fournisseurs et sous-traitants, du respect de l'environnement et des conditions de travail de leurs employés.

La fonction « achats » est devenue en quelques années un véritable levier en matière de progression sociale et environnementale d'une administration.

La deuxième raison est économique : dans bien des cas, acheter des produits plus respectueux de l'environnement aboutit à une diminution du coût global du produit.

Zoom sur...

Les commandes de fournitures de l'Administration

En 2012, 26% des commandes de fournitures auprès du prestataire de l'Administration font moins de 50 euros. Une commande sur deux est inférieure à 5 lignes.

Quel est l'impact écologique de ces commandes ?

Les 1 523 commandes effectuées en 2012 ont généré 670 kg de carton d'emballages. 7 295 km ont été nécessaires pour livrer ces fournitures (22 tonnes de carbone), soit la distance entre la Principauté de Monaco et la Guadeloupe !

Regrouper ses commandes de fournitures est une action économique et écologique.

En effet, lorsqu'une commande est passée, cela génère 90 euros de frais fixes quel que soit le prix de la commande (temps de traitement de l'agent). Enfin, 5 tonnes de carbone seraient économisées si les commandes inférieures à 5 lignes, soit les « petites » commandes, étaient limitées.

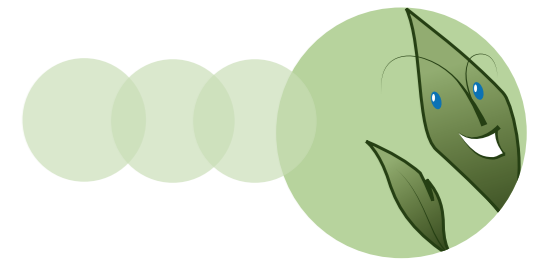
UNE SOLUTION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

Il est nécessaire de connaître les produits susceptibles d'intéresser les salariés afin d'optimiser et anticiper au mieux les achats.

Prenons l'exemple de l'achat de fournitures : il s'agit de recenser les besoins de chaque personne d'un même service en même temps (commande de stylos, papier...) afin de **réaliser une commande unique** pour l'ensemble du service.

DES COMMANDES DÉMATÉRIALISÉES

Faire ses commandes **via internet ou un autre logiciel informatisé** plutôt que d'utiliser un document papier a de multiples avantages : un gain de temps pour l'acheteur, un temps de traitement généralement plus rapide pour le fournisseur, une action plus écologique (moins de papier généré en gardant une copie pdf de la commande, plus besoin de fax ou d'enveloppe pour envoyer la commande...).



FICHE 2

LE MATÉRIEL INFORMATIQUE (ORDINATEURS, COPIEURS, CONSOMMABLES)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Pour ce type de produits, l'une des caractéristiques les plus importantes est la **consommation d'énergie** : il convient donc, lors du choix de l'équipement, de comparer la consommation d'énergie en phase d'utilisation et en veille.
- En fin de vie, ces produits deviennent des **Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)** : du fait de leur composition (métaux lourds notamment), ces déchets doivent suivre une filière spécifique de traitement et de recyclage.



Zoom sur... le logo Energy Star

Energy Star est un référentiel international concernant l'efficacité énergétique. Il a été lancé en 1992 par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et la Communauté Européenne participe au programme dans le cadre des équipements de bureau (ordinateurs, moniteurs, copieurs...). Ce logo, apposé sur un équipement informatique, garantit qu'il est économe en énergie.

Une base de données ENERGY STAR vous aide à faire votre choix parmi une liste complète répertoriant les différentes caractéristiques des équipements.
www.eu-energystar.org

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

- Choisir des appareils multifonctions (copieurs/fax/photocopieurs/scanners...) et mutualiser leur utilisation grâce à leur mise en réseau. Ces solutions permettent également d'optimiser la gestion (entretien, consommables).
- Rechercher des photocopieurs avec touche Recto/Verso afin de limiter les consommations de papier.
- Choisir des appareils économes en énergie (logo Energystar).
- Prendre en compte la fin de vie (déchets) : s'assurer d'une gestion adaptée des produits -appareils et cartouches - usagés (par exemple via la reprise du matériel remplacé par le fournisseur, la mise à disposition de bornes de récupération des toners...).
- Préférer des cartouches d'encre longue durée afin de limiter le taux de renouvellement.

DANS L'ADMINISTRATION ?

Depuis de nombreuses années, l'Administration achète des équipements informatiques labellisés Energy Star. Elle a mis en place une démarche de déploiement d'équipements multifonction qui permet d'économiser jusqu'à 50 % de l'énergie normalement consommée par un scanner, un télécopieur et une photocopieuse séparés.

Pour les écrans d'ordinateurs, la nouvelle technologie LED offre un confort pour l'utilisateur : meilleur contraste, netteté, noirs plus profonds et couleurs réalistes. La technologie LED permet également de réaliser des économies sur les factures d'électricité puisqu'elle est jusqu'à 40 % moins consommatrice en énergie que le LCD.

Enfin, la location des appareils est privilégiée à l'achat : cela permet de disposer d'un parc d'équipements renouvelé régulièrement (et donc techniquement toujours plus évolué).

UTILISATEURS, QUEL EST VOTRE RÔLE ?

Durant leur phase d'utilisation, les équipements informatiques ont un impact sur l'environnement.

Voici quelques astuces et conseils pour optimiser l'utilisation de ces appareils.

COMMENT RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE VOTRE ORDINATEUR ?

- Même si le mode veille est économique, il consomme toujours de l'énergie : un ordinateur en veille consomme encore 20 à 40 % de sa consommation en phase d'utilisation. **Pensez à éteindre vos ordinateurs et vos écrans le soir et les week-ends** (sauf contre-indication de la part de la Direction informatique).
Mieux encore, il faudrait installer une **prise avec interrupteur** pour déconnecter complètement l'ordinateur du bloc d'alimentation afin de réduire la consommation à zéro !
- Pour un confort visuel amélioré, **adaptez la luminosité de votre écran à votre environnement de travail**. Le réglage de la luminosité au maximum sur un ordinateur consomme deux fois plus d'énergie que le réglage au minimum.

COMMENT OPTIMISER VOS IMPRESSIONS ?

- Choisissez, pour vos éditions non officielles, l'impression recto-verso et/ou l'impression en mode «livret».
- Privilégiez l'utilisation du copieur multifonction, plus écologique et économique que l'imprimante jet d'encre.
- Evitez d'imprimer systématiquement vos documents et courriels. Imprimez uniquement les pages dont vous avez besoin, et non le document entier.
- Pensez à faire circuler vos documents afin d'éviter d'en imprimer plusieurs, parfois inutilement.

FICHE 3

LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES



La politique de l'Etat en matière de mobilité a pour objectifs de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile (trafic, qualité de l'air, nuisances sonores, etc.) mais également de proposer des modes de déplacement alternatifs. Une des composantes de cette politique est la promotion des véhicules électriques et hybrides.

Zoom sur... Les subventions de l'Etat

Le Gouvernement a mis en place, en février 2012, un nouveau barème de subventions pour les véhicules propres, avec comme objectif de l'adapter à l'évolution des versions hybrides disponibles sur le marché, tout en écartant les véhicules les plus polluants.

L'Etat favorise ainsi la promotion des véhicules propres ou peu polluants par diverses mesures incitatives :

- Subventions pour l'achat d'un véhicule électrique (30% du prix d'achat plafonné à 9 000 euros pour un quatre roues et à 3000 euros pour un deux roues).
- Gratuité de l'estampille annuelle pour les véhicules électriques ainsi que la gratuité du stationnement en surface.
- Prime forfaitaire pour les véhicules hybrides, qui dépend de la technologie d'hybridation et du niveau d'émission de CO2. La prime variable (de 1500 à 5500 euros pour les véhicules aux émissions inférieures ou égales à 60g/km de CO2) exclut les véhicules qui émettent plus de 150g de CO2 par km.

Le Service des Parkings Publics met gracieusement à la disposition des utilisateurs de véhicules écologiques (VE) 440 prises de recharge et offre des réductions sur les abonnements. De plus les utilisateurs des VE abonnés auprès des parkings publics ont aussi la possibilité de recharger gratuitement leur véhicule sur les bornes du système auto bleu installées à Nice, sous réserve de leur inscription sur le site auto-bleu (<http://www.auto-bleue.org>).

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

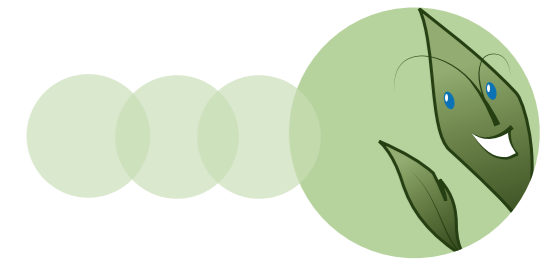
Il conviendra de définir avec le prestataire un cahier des charges pour l'achat de véhicules électriques qui prendra en compte plusieurs points :

- l'autonomie de la batterie ;
- un système de recharge simple et rapide ;
- une puissance suffisante permettant notamment la conduite sur des routes en côtes.

DANS L'ADMINISTRATION ?

Début 2013, on dénombre 659 véhicules à deux ou quatre roues, totalement électriques ou hybrides utilisés en Principauté par des Entreprises, des Services Administratifs ou des particuliers (380 électriques et 279 hybrides, soit 1,83 % des véhicules immatriculés à Monaco).

L'Etat et la Commune montrent l'exemple : la quasi-totalité des véhicules achetés est aujourd'hui soit électrique, soit hybride. Début 2013, la flotte de l'Administration comporte 77 véhicules électriques et 10 hybrides.



MOBILITÉ DURABLE : LES MOYENS DE TRANSPORTS ALTERNATIFS

Les agents de l'Administration ont également de multiples autres moyens pour se déplacer en Principauté dans le cadre de leurs trajets professionnels, afin de contribuer à diminuer leur impact carbone.

Les déplacements actifs en Principauté

La marche à pied demeure un moyen incontournable et pratique pour se déplacer en Principauté. De plus, de nombreuses infrastructures permettent de faciliter ces déplacements dans la ville. Monaco compte en effet 72 liaisons par ascenseurs, 35 par escaliers mécanisés et 8 par tapis roulants. La brochure Monaco Malin synthétise ces emplacements. Elle est téléchargeable sur le site www.infotrafic.mc dans la rubrique « Info Pratique ».

Transports collectifs

La SNCF, le Conseil Régional PACA et le réseau urbain de Monaco proposent un abonnement combiné TER+ vous permettant de circuler librement sur le réseau urbain de la Principauté avec des tarifs avantageux.

Covoiturage et Auto-partage

Le Service des Parkings Publics de la Principauté propose des tarifs réduits et très intéressants aux personnes qui font du covoiturage. Monaco Parkings propose, selon les disponibilités, un stationnement avantageux à tout salarié pendulaire s'engageant à respecter le règlement du covoiturage en Principauté de Monaco. www.monaco-parkings.mc

Eco conduite

Par des gestes simples au volant, vos dépenses, de même que la pollution générée, peuvent être réduites : moindre consommation de carburant (environ 15 %) et coûts d'entretien du véhicule réduits. L'éco conduite permet en outre de réduire le risque d'accident de 10 à 15 % en moyenne. Il suffit par exemple de vérifier la pression des pneus, le bon fonctionnement de l'éclairage, ainsi que les niveaux des liquides du moteur (huile, etc.) mais aussi d'anticiper sa conduite, rouler à vitesse modérée et changer les rapports au bon moment. N'oubliez pas non plus de couper le moteur, car il consomme à l'arrêt jusqu'à 1L/h.

Usage des transports en commun monégasques par les fonctionnaires et agents de l'Administration

En partenariat avec la Compagnie des Autobus de Monaco et pour les besoins de votre Service, des cartes rechargeables et abonnements annuels peuvent être délivrés suite à une demande effectuée auprès de votre Département. Les déplacements en transports en commun permettent ainsi de limiter la pollution et le trafic en Principauté.

MONACOVOITURAGE

Avec 49 036 salariés et 36 136 résidents au 31 décembre 2012, il devient indispensable de réduire les files de voitures qui entrent chaque jour à Monaco avec le constat suivant : 80% des personnes sont seules dans leur voiture. L'alternative ? Partager son véhicule en covoiturant avec d'autres utilisateurs du réseau routier. Le site www.monacovoiturage.mc, qui comptait 1 250 inscrits en 2012, est l'outil de mise en relation qui vous permet de trouver des équipiers proches de chez vous ou sur votre trajet.

FICHE 4

LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN DES BUREAUX

Le nettoyage des bureaux implique l'utilisation de ressources (eau, énergie,...) et produit des déchets et des pollutions qui peuvent avoir un impact sur l'environnement et la santé.

S'engager dans une pratique plus responsable pour entretenir des locaux implique de :

- limiter les consommations de ressources non renouvelables ;
- limiter la pollution de l'eau et de l'air, ainsi que les nuisances sonores ;
- limiter l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé ;
- faciliter la gestion rationnelle des déchets.

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

Il conviendra de définir avec le prestataire un cahier des charges précis qui prendra en compte plusieurs points.

- Privilégier les concentrés ou multi-usages avec doseurs, éviter les uni-doses ou les lingettes, afin de limiter la production de déchets et de réduire les coûts.
- Favoriser l'utilisation de produits éco labellisés NF Environnement ou l'écolabel européen, qui garantissent un moindre impact sur l'environnement.

Pour les produits qui ne sont pas encore couverts par ces écolabels, il s'agira de prendre en compte la concentration des produits, le taux de biodégradabilité, et la limitation du contenu en substances dangereuses.

- Encourager l'usage des chiffons microfibrés afin d'éviter l'utilisation de certains produits. Selon la Fédération des Entreprises de Propreté, passer à un chiffon microfibrés permet jusqu'à 300 réutilisations, contre une dizaine s'il est en fibres naturelles, et de réaliser 30% d'économies d'eau.
- Proscrire des produits ayant des composants toxiques afin de limiter la pollution de l'air intérieur et les risques d'allergie.
- Demander au prestataire la reprise et la valorisation de certains de ses emballages.

Zoom sur...
L'écolabel européen



L'éco label européen garantit à la fois la qualité d'usage du produit et ses caractéristiques écologiques. Ces produits présentent des impacts réduits sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie (production, distribution, utilisation, fin de vie) par rapport à des produits standard d'usage similaire. La révision des critères écologiques, tous les 3 à 5 ans, permet de prendre en compte les évolutions technologiques et de maintenir cette sélectivité. Cette démarche permet notamment de déplacer le marché vers des produits vertueux et de maintenir une incitation au progrès. Il existe d'autres éco labels comme NF Environnement (éco label français), l'Ange Bleu (éco label allemand) ou le Nordic Swan (éco label des pays nordiques).

LA FORMATION DES AGENTS D'ENTRETIEN

Il faudra veiller à ce que le prestataire assure une formation de ces agents sur plusieurs points : utilisation raisonnée des produits, non gaspillage de l'eau, limitation des consommations d'énergie (par exemple l'extinction des luminaires ou appareils ménagers une fois la prestation effectuée), sensibilisation à la dangerosité des produits, respect du tri effectué par les occupants du bureau,...

UTILISATEURS, QUEL EST VOTRE RÔLE ?

Afin de permettre aux agents d'entretien de continuer la chaîne du tri, il convient de faciliter l'accès aux différentes poubelles (poubelle papier et poubelle normale) et d'effectuer un tri consciencieux.

DANS L'ADMINISTRATION ?

Depuis 2008, des recommandations environnementales sur l'utilisation de produits éco-labellisés ont été mises en place dans le marché de prestations d'entretien des locaux administratifs.

Extraits du marché de l'Etat :

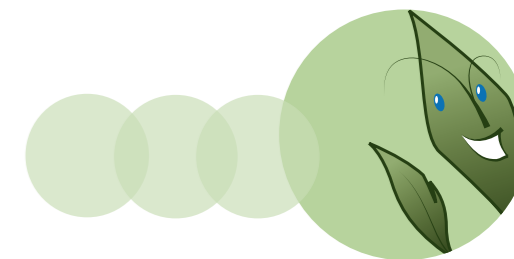
«Les produits utilisés par le titulaire du marché doivent être, dans la mesure du possible, des produits écologiques contribuant à préserver l'environnement même dans le cas où l'option -produits verts- ne serait pas retenue par l'Administration».

«Le titulaire du marché doit éviter tout éclairage superflu. En particulier, il veillera à ce que l'éclairage d'un local soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations dans le local, l'éclairage général d'un ensemble de locaux étant proscrit».

«Tous matériels, engins et produits utilisés par le titulaire du marché pour l'exécution de celui-ci devront être parfaitement conformes à la législation et réglementation monégasques, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement».

FICHE 5

LE MOBILIER DE BUREAU



Changer le mobilier au sein d'un service est un investissement significatif. Avant de s'y engager, il est intéressant d'orienter la réflexion vers un achat plus responsable. En effet, plusieurs enjeux environnementaux sont liés à l'achat de mobilier :

- la consommation de ressources pour la fabrication (bois, eau, pétrole, ...)
- la production de déchets, notamment en fin de vie des produits ;
- l'utilisation de substances, dangereuses pour la santé, pour la finition du produit.

Zoom sur... L'éco-label NF ameublement



Cette norme concerne le mobilier de bureau (sièges, bureaux, caissons, rangements...), le mobilier de collectivité et d'éducation (chaises, tables, armoires...) et le mobilier domestique (meubles, sièges rembourrés...).

Cette norme garantit pour un produit une qualité d'usage et la limitation des impacts du produit sur l'environnement, tout au long du cycle de vie du produit.

L'écolabel NF Ameublement, délivré par l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement, certifie que la conception et la fabrication du produit respectent 16 critères parmi lesquels :

- la séparation en fin de vie de tout élément de masse supérieure à 50 grammes ;
- l'optimisation de l'encombrement lors du transport et du stockage ;
- l'interdiction d'utiliser des substances à base de métaux lourds pour la finition ;
- la limitation de la quantité de COV rejetée dans le milieu naturel ;
- l'origine du bois.

Les produits doivent être fabriqués à partir d'approvisionnements dont 20 % sont certifiés issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent).

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

Il est indispensable de consulter tous les acteurs concernés (direction, responsables techniques, comité d'hygiène et bien sûr les utilisateurs...). Des préconisations permettront de s'orienter vers un achat qui pourra aussi prendre en compte les enjeux de la durabilité nécessaires à toute administration engagée dans une démarche écoresponsable.

Les points suivants seront donc soulevés :

- La finition des produits est-elle réalisée avec des produits contenant peu ou pas de solvants ?
- Quelle est la durée de vie des produits ?
- Les produits sont-ils multifonction ?
- Les produits sont-ils mono-matériaux et/ou facilement démontables, facilement recyclables ?
- Existe-t-il une garantie de réassort ?
- Les produits sont-ils fabriqués à partir de ressources renouvelables, ou de matières recyclées et recyclables ?

UTILISATEURS, QUEL EST VOTRE RÔLE ?

Nous passons le tiers de notre temps au bureau. Aussi, travailler avec des équipements de bureau éco-conçus, avec des matériaux sains, permet de garantir une bonne qualité de l'air intérieur.

Afin d'améliorer votre confort de travail, d'autres conseils sont à prendre en compte.

Par exemple, un éclairage inadéquat de votre espace bureau peut entraîner fatigue et irritations oculaires ainsi que des maux de tête. D'où l'importance d'accorder une attention particulière à l'éclairage de votre bureau et de privilégier la lumière naturelle.

CONSEILS D'ERGONOMIE POUR OPTIMISER VOTRE POSTURE

- Lorsque l'on est assis sur une chaise de bureau, privilégier cette posture : épaules relâchées, tête poussée vers le plafond, mains dans le prolongement de l'avant-bras, pieds posés au sol ou sur un repose-pieds.

- L'écran doit être centré face à l'utilisateur, le haut de la dalle au niveau des yeux : trop bas il n'aide pas à garder le dos droit, trop haut il devient difficile à lire car les yeux ne convergent pas aussi bien vers le haut que vers le bas.

- La distance entre votre œil et l'écran doit être au minimum de 60 cm et si besoin, l'écran doit être rehaussé afin de privilégier une position droite du cou.

- Un repose-poignet peut être utilisé pour les claviers de bureau afin de pouvoir poser les mains et ainsi permettre de relâcher totalement les épaules.



Source : Steelcase

DANS L'ADMINISTRATION ?

Depuis le début des années 2000, le Bureau Central d'Approvisionnement travaille avec des fournisseurs qui disposent d'une gamme de bureaux éco-conçus aux normes ISO 14001 (norme environnementale).

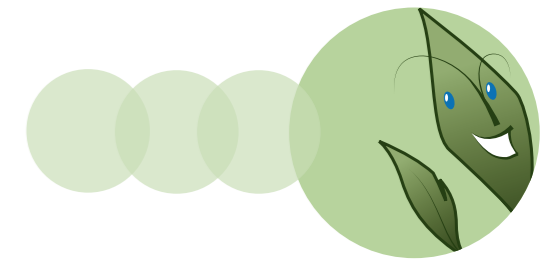
Les engagements des prestataires sont les suivants :

- la garantie que les produits contiennent le plus possible de matières recyclées ;
- la réduction du nombre de composants pour permettre un démontage facile et garantir un recyclage efficace ;
- la garantie de l'absence de métaux lourds ou de substances dangereuses ;
- la réduction des volumes d'emballage pour économiser du carburant et réduire les émissions de CO₂ ;
- la garantie de la recyclabilité à 95 % des produits (choix des matériaux et conception pour le démontage) ;
- la conception de mobilier ergonomique capable de satisfaire les besoins et les préférences des utilisateurs, quel que soit leur mode de travail.

Au travers du stock domanial, la réparation et la redistribution permettent de donner une seconde vie au mobilier.

FICHE 6

L'ALIMENTATION



Le secteur agro-alimentaire est face à un enjeu de taille : produire plus pour répondre aux besoins de milliards d'individus, mais aussi produire mieux pour préserver l'environnement.

Mais chaque consommateur peut agir en prenant en compte les différentes problématiques inhérentes à notre alimentation.

- Le transport des aliments : un fruit importé hors saison par avion consomme pour son transport 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison.
- La production d'emballages : en Europe 80 % des emballages sont alimentaires.
- L'utilisation de pesticides : plus de 70% des fruits contiennent des résidus de pesticide.
- La surexploitation des ressources naturelles : appauvrissement des terres, pollution des ressources en eau.
- Le gaspillage alimentaire : en moyenne, 20 kg de déchets alimentaires par personne, sont jetés chaque année (dont 7kg de produits non consommés encore emballés !).

Zoom sur...
Le label bio européen



Le label bio de l'Union Européenne est un label certifiant que le produit est conforme au règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne, basé sur l'interdiction des engrais et pesticides de synthèse. Il permet aux consommateurs de facilement identifier les produits biologiques.

Le label garantit que :

- les produits contiennent au moins 95 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique ;
- les produits sont conformes aux règles du système officiel de contrôle et de certification ;
- le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé ;
- le produit porte le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le nom ou le code de l'organisme de certification.

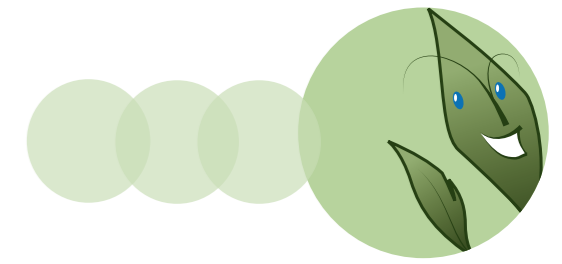
LES BONS CONSEILS D'ACHAT

Vous allez organiser un cocktail, une pause café ou une pause déjeuner pour votre événement ? Afin de limiter l'impact sur l'environnement, peuvent être mis en place des gestes simples comme :

- acheter si possible auprès de producteurs locaux ;
- respecter la saisonnalité des aliments proposés (par exemple, privilégier des tartes aux pommes plutôt qu'aux fraises en hiver !)
- privilégier l'achat en vrac ou en grande quantité à celui des mini doses, afin de minimiser les emballages ;
- penser à acheter les bonnes quantités pour éviter le gaspillage alimentaire ;
- consommer des produits issus d'une agriculture biologique ou du commerce équitable : biscuits bio, café équitable,...

DANS L'ADMINISTRATION ?

Les établissements préscolaires, scolaires, de soins et de santé, situés en Principauté de Monaco, qu'ils soient publics ou privés, offrant à leurs usagers, leurs clients et à leurs personnels des systèmes de restauration collective, ont l'obligation de faire entrer dans la composition des repas des matières premières issues de l'agriculture biologique. Depuis le 1^{er} janvier 2013 en Principauté, tous les restaurants collectifs des établissements scolaires, périscolaires, de santé ou de soins, publics ou privés, sont tenus de proposer des menus contenant au moins 10% de matières premières issues de l'agriculture biologique. Cette proportion passera à 20% par an en 2015 (Loi n°1386 du 15 décembre 2011, Arrêté Ministériel n° 2012-578 du 4 octobre 2012).



LA PAUSE DÉJEUNER

Voici quelques gestes à adopter durant la pause déjeuner :

- privilégier le repas fait maison, afin de limiter les emballages qu'engendre la livraison de repas au bureau ;
- organiser une commande groupée de repas avec vos collègues, cela permettra de limiter les déplacements du prestataire ;
- privilégier les couverts non jetables et utiliser votre propre vaisselle lavable ;
- pour boire votre café ou votre thé, utilisez une tasse ou un mug.



UN GUIDE POUR UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE RESPONSABLE

Elaboré dans le cadre du «plan écoresponsable de l'Administration», cet éco-guide a pour vocation d'accompagner tous ceux qui le souhaitent dans leurs achats alimentaires quotidiens. Via notamment quelques conseils et astuces, un calendrier des produits de saison et une présentation non exhaustive de certains labels, il vous donnera des pistes pour une consommation alimentaire plus responsable.

Ce guide peut-être consulté sur le site du Gouvernement au lien suivant :

<http://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/Un-Etat-moderne/L-eco-responsabilite-de-l-Administration/Publications>

FICHE 7

LE BOIS

Si l'essentiel de la déforestation se concentre aujourd'hui dans les forêts tropicales (Amazonie, Bassin du Congo, Asie du Sud-Est), d'autres massifs forestiers comme ceux d'Amérique du Nord ou de Tasmanie sont également menacés.

Les causes de la déforestation sont nombreuses. Citons notamment la demande mondiale en bois et produits dérivés qui exerce une pression forte sur ces forêts.

Il est nécessaire aujourd'hui, dans toute démarche d'achat (mobilier, parquet,...) de favoriser notamment les produits écocertifiés.

Zoom sur... Les labels d'écocertification

Il existe, dans le monde, plusieurs dizaines de labels relatifs à la filière bois. Cependant, deux d'entre eux constituent des références pour les professionnels.

Les certifications PEFC et FSC s'appuient sur les principes de gestion durable des forêts :

- protection des sols, respect de la biodiversité (faune et flore) et de l'équilibre des écosystèmes (limitation des coupes rases et des produits phytosanitaires, bonne gestion des ressources en eau...);
- maintien de la productivité de la forêt et de sa viabilité économique (replantations compensant les coupes...);
- respect des droits des populations indigènes à la propriété, à l'usage et à la gestion des ressources foncières ;
- bien-être social et économique des travailleurs forestiers...



FSC (Forest Stewardship Council, ou Conseil de bonne gestion des forêts) est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif, et indépendante. Créé en 1993, le label FSC concerne 117 millions d'hectares de forêt à travers le monde (82 pays).



PEFC (Program of the Endorsement of Forest Certification schemes, Programme de reconnaissance des certifications forestières) a été créé en 1999, à l'initiative de propriétaires forestiers européens. Il concerne 180 millions d'hectares de forêt dans une trentaine de pays du monde.

Quelle différence ?

FSC concerne essentiellement le bois exotique, comme le teck, l'acajou, l'ébène, le palissandre, issus de forêts et plantations d'Indonésie, d'Afrique, du Vietnam, du Brésil... PEFC, lui, s'applique surtout aux bois (et produits dérivés) issus d'Europe (1/3 des surfaces certifiées) et d'Amérique du Nord (la moitié des surfaces).

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

Dans le cadre de l'initiative « Monaco s'engage contre la déforestation » portée par la Fondation Prince Albert II de Monaco, un programme sur le Bois en Principauté permet d'engager les entreprises à mettre en place des actions pour acheter, utiliser et promouvoir le bois certifié.

La «Charte sur l'utilisation et la gestion vertueuses du bois» vise à sensibiliser les acheteurs sur cette problématique et à la responsabilité qu'ils ont dans le choix des bois ou des produits bois qu'ils achètent, notamment par le biais des actions suivantes :

- achat de bois exclusivement écocertifié (label P.E.F.C. et F.S.C.), mais aussi pour ses dérivés (panneaux de bois agglomérés, isolants en fibre de bois, portes et fenêtres, revêtements de sol,...) ;
- recyclage des bois et des chutes de bois vers les filières appropriées ;
- vérification des certificats attestant l'origine géographique et de la certification des bois prescrits.


Pour consulter la liste des fournisseurs proposant des produits FSC ou PEFC :

<http://info.fsc.org>

<http://www.pefc-france.org>

DANS L'ADMINISTRATION ?


Le Gouvernement, associé à la démarche initiée par la Fondation Prince Albert II « Monaco s'engage contre la déforestation » encourage l'utilisation du bois certifié dans les nouveaux projets de construction et pour toute activité commerciale utilisant du bois.



Charte sur l'utilisation et la gestion vertueuses du bois

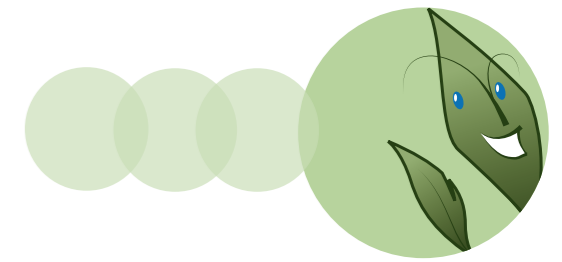
Dans le cadre de l'initiative « Monaco s'engage contre la déforestation » mon entreprise s'engage à :

- Promouvoir**, auprès des clients et des fournisseurs, le bois et les produits à base de bois certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable, comme moyen de lutte contre la déforestation.
- Acheter et utiliser** du bois et/ou des produits à base de bois certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable.
- Recycler** le bois et/ou les chutes de bois par des filières adaptées.
- Assurer** la traçabilité du bois et/ou du bois présent dans les produits à base de bois.
- Tendre vers une utilisation exclusive** de bois et/ou de produits à base de bois certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable.



FICHE 8

LES FOURNITURES DE BUREAU



L'achat de fournitures est un achat emblématique pour les administrations. Le papier, par exemple, est le premier consommable utilisé par les activités administratives et représente un enjeu environnemental important en termes de lutte contre le changement climatique.

De gros efforts ont été faits de la part des fournisseurs, qui proposent aujourd'hui de larges gammes de fournitures dites «écologiques».

Zoom sur...
les logos présents sur les fournitures

Ne pas confondre «recyclé» et «recyclable» !



La « boucle de Moebius » signifie que le produit ou l'emballage est recyclable. Il convient donc de le mettre dans la poubelle de tri afin qu'il soit recyclé.



Lorsque le logo contient un pourcentage, cela signifie que le produit est composé de matières premières recyclées (papier, plastique, métal,...).

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

Pour tout achat de fournitures, il convient de réfléchir au préalable à certains critères.

- **Privilégier les fournitures rechargeables afin de réduire la quantité de déchets** : il existe aujourd'hui des gammes de stylos, critères et marqueurs avec la possibilité d'acheter des recharges.

- **Réduire la nocivité du produit fini** : il est important de se renseigner sur la composition des colles, encres, et de choisir le plus écologique.

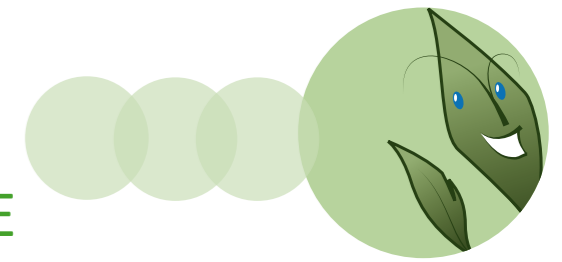
- **Acheter des fournitures issues de matières premières renouvelables et/ou recyclées** : papier et enveloppes labellisés ou recyclés, calculatrice solaire, gobelets et assiettes en amidon de maïs, blouses de travail en coton bio...

- **Limiter des emballages** : il convient de dialoguer avec son fournisseur pour optimiser le nombre d'emballages lors de la réception de la commande de fournitures.

- **Grouper ses commandes** (dans un même service ou une même Direction), afin de limiter les déplacements du fournisseur et de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants.

DANS L'ADMINISTRATION ?

Le prestataire actuel de l'Administration dispose d'une large gamme de produits écologiques. Un logo «produit vert» est apposé sur le catalogue à chaque produit écologique présenté. Entre 2011 et 2012, on constate une augmentation de près de 40 % d'achats sur cette gamme. Ainsi, les agents ont acheté 31 % de produits verts en 2012 sur la totalité de leurs achats de fournitures. Des tarifs ont été négociés concernant l'achat de certains de ces produits : papier labellisé ou recyclé, chemises et classeur recyclés, stylos rechargeables ou fabriqués à partir de plastique recyclé... N'hésitez pas à choisir ces produits qui ne sont pas forcément plus chers que les produits «classiques» !



L'impression de supports chez un imprimeur n'est pas une opération anodine pour l'environnement. Elle nécessite l'usage de produits dangereux (encres, agents de nettoyage,...), l'utilisation d'énergie pour les presses et les sécheuses, et produit des déchets.

Zoom sur...
le label imprim'vert



Ce label volontaire faisant l'objet d'un contrôle indépendant permet de repérer les imprimeurs engagés dans une démarche responsable ou des produits issus de leurs ateliers. Cette marque permet aux imprimeurs, grâce à l'affichage du logo, de valoriser leur démarche environnementale : sécurisation de stockage des liquides dangereux, filière d'élimination des déchets dangereux, chiffons souillés, solvants, abandon des produits toxiques au profit de produits moins nocifs.

En Principauté, quelques imprimeurs sont rentrés dans cette démarche. Retrouvez la liste sur <http://www.imprimvert.fr/DO-TrouverPrest.php>

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

Avant de s'engager dans l'impression d'un support, il est important d'étudier certains points.

- **La conception du document.**

Grammage du papier, format de découpe produisant peu de chutes, mise en page favorisant une utilisation juste et nécessaire de la quantité d'encre et de papier et choix de la qualité de finition adaptée (vernis, pelliculage) limitant la consommation de ressources naturelles. Ces points sont à voir avec le concepteur du document.

- **Le process de fabrication des imprimés.** Certains limitent les étapes consommatrices de ressources naturelles comme la technologie numérique : computer to plate...

- **Le choix d'un prestataire limitant le recours aux produits** (solution de mouillage, solutions de nettoyage...) contenant des substances dangereuses pour l'environnement dans le process de production ou proposant des techniques d'impression et de finition (séchage) faiblement consommatrices d'énergie ou encore ayant le label imprim'vert.

- **La provenance du papier.** Il est important de dialoguer avec son imprimeur pour choisir, en fonction des besoins, un papier écologique : papier labellisé (FSC/PEFC), papier mixte (mélange de papier labellisé et recyclé) ou 100% recyclé.

UTILISATEURS, QUEL EST VOTRE RÔLE ?

- Évaluez correctement le nombre d'exemplaires à imprimer pour assurer à la fois une bonne diffusion, tout en évitant le gaspillage.
- Gérez la diffusion du document en veillant à une mise à jour régulière des fichiers afin de limiter les retours et d'estimer au mieux les quantités à imprimer.
- Si des documents imprimés sont caduques, pensez à les mettre dans le conteneur papier : ils seront recyclés et connaîtront une nouvelle vie !
- Le choix du papier doit être écologique et bénéficier d'un label (PEFC ou FSC) ou contenir un certain pourcentage de fibres recyclées.
- Pensez à intégrer les contraintes de diffusion dès la conception du support : ni trop volumineux, ni trop lourd, ni trop fragile. Cela évitera l'utilisation d'emballages qui ont aussi un impact économique et environnemental.

FICHE 10

LE PAPIER DE BUREAU



Le travail de bureau consomme de grandes quantités de papier : de 50 à 75 kg par an et par salarié ! Depuis 1950, la consommation de papier a été multipliée par 10. Le papier est constitué de cellulose extraite du bois. Des millions d'hectares de forêts sont abattus chaque année dans le monde pour couvrir nos besoins, entraînant ainsi la destruction de riches écosystèmes. La demande en papier concerne encore près de la moitié des coupes de bois commerciales dans le monde. Il est donc nécessaire de pouvoir assurer la tracabilité du papier que l'on consomme.

Zoom sur...

les fausses idées sur le papier recyclé

De nombreuses interrogations existent encore sur le papier recyclé, qui peuvent être un frein à son utilisation... Voici quelques réponses.

«Peut-on être sûr que le papier recyclé est plus écologique qu'un papier classique ?»

Un même papier peut se recycler 2 à 5 fois sans endommager ses fibres. Le recyclage du papier utilise bien sûr de l'eau et de l'énergie, mais son bilan environnemental est meilleur que celui du papier vierge. Par rapport à un papier vierge, le recyclage d'une tonne de papier permet d'économiser du bois (0,45 tonne), de l'eau (4,29 m³), de l'énergie (8 MWh).

«Le papier recyclé est gris et il abîme les imprimantes»

La qualité des papiers recyclés s'est nettement améliorée depuis quelques années. Il existe aujourd'hui des papiers recyclés de qualité irréprochable, aussi blanc qu'un papier vierge. Cette qualité permet aussi une parfaite compatibilité avec les imprimantes.

«Le papier recyclé est trop cher»

C'était le cas il y a quelques années mais aujourd'hui, dans le commerce, les comparaisons entre des ramettes A4 en papier recyclé et en papier vierge, montrent des prix quasi équivalents.

LES BONS CONSEILS D'ACHAT

Pour acheter le papier le plus écologique possible, voici quelques labels et logos qui indiquent les signes de reconnaissance.



Il existe trois types de label FSC.

- Label FSC 100% : signifie que la totalité du produit provient de forêts certifiées FSC.
- Label FSC Mixte : indique que le produit est fabriqué à partir de fibres de bois issues de forêts certifiées FSC et de matières recyclées.
- Label FSC Recyclé : signifie que 100% du produit est fabriqué à partir de matières recyclées.



Le logo APUR (Association des Producteurs et des Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés) comporte, en plus du pourcentage de fibres de récupération, un numéro d'agrément qui permet d'identifier le pays d'origine et le fabricant.



Le logo Ange bleu garantit que le papier est 100% recyclé post-consommation, (avec en plus des exigences sur le blanchiment).

UTILISATEURS, QUEL EST VOTRE RÔLE ?

- Faites découvrir le papier recyclé et ses avantages au responsable des achats de fournitures.
- N'imprimez que le nécessaire, en particulier soyez vigilants sur l'impression des courriels.
- Corrigez au maximum à l'écran avant l'impression, afin d'éviter le gaspillage.
- Imprimez quand cela est pertinent (par exemple, pour relecture d'un document) en mode «plusieurs pages par feuille».
- Pensez à réemployer le dos des feuilles utilisées en papier brouillon.
- Demandez au responsable informatique de configurer par défaut les imprimantes et les photocopieurs en recto verso.
- Triez les déchets papiers dans le bac de tri, ils seront ainsi recyclés.

PRESQUE TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT !

- Les revues, magazines, journaux, catalogues,...
- Le papier de bureau (photocopies, cahiers, blocs, courriers,...).
- Les enveloppes sans fenêtre et à fenêtre, les étiquettes autocollantes, les chemises colorées,...

DANS L'ADMINISTRATION ?

Le prestataire actuel de l'Administration dispose d'une large gamme de papiers écologiques : FSC, PEFC ou 100 % recyclé, avec des grammages et couleurs multiples, mais aussi a des prix négociés. Privilégiez ces papiers.



RENSEIGNEMENTS :

Direction de l'Environnement
3, avenue de Fontvieille
MC 98000 MONACO

Tél. : (+377) 98 98 83 41
Mail : environnement@gouv.mc



Conception: Direction de l'Environnement / Méditerranée 2000 - Edition 2013
Impression: Graphic Service, certifié Impr'im'vert, PEFC, FSC - Papier certifié FSC crédits mixtes



Démarche Ecoresponsable de l'Administration Monégasque

